



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services départementaux d'incendie et de secours

Question écrite n° 94750

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les risques liés aux incendies. Récemment, le département de l'Hérault a dû faire face aux problèmes liés aux incendies, c'est pourquoi il souhaite avoir des précisions sur les intentions du Gouvernement concernant les nouvelles techniques contre les incendies avec notamment les lances Cobra qui peuvent atteindre un feu à 300 mètres alors que les lances RIA ne sont efficaces qu'à 30 mètres. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'étudier cette question.

Texte de la réponse

La lance COBRA est connue des services en charge de la réglementation relative aux techniques d'intervention des sapeurs-pompiers. Elle est actuellement en cours d'expérimentation au sein de plusieurs services d'incendie et de secours (SDIS du Haut-Rhin et SDIS de la Somme). Au vu des informations dont disposent les services du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, il semble que le jet de l'eau mélangée à de la limaille de fer propulsé par la lance COBRA, grâce à une forte pression, soit plus efficace dans le cadre des feux d'espaces clos de gros volumes que pour ceux situés en plein air. Par ailleurs, afin d'assurer la sécurité des sapeurs-pompiers et garantir la procédure d'acquisition des services d'incendie et de secours, la lance COBRA doit au préalable obtenir les certificats normatifs en vigueur. Il est donc encore prématuré d'inclure ce matériel dans les règlements de services définissant les techniques d'intervention des sapeurs-pompiers.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94750

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13135

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4537